

# EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

## SESSION EXTRAORDINAIRE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2013

### E P R E U V E E C R I T E

#### Première partie – 9.00 heures à 12.00 heures (3h.) – 50 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

#### 1. Contrôle interne relatif à l'activité crédit dans une banque

Enoncé en <b>Partie I</b>	Question 1	5,0 points
	Question 2	4,0 points
	Question 3	5,0 points
	Question 4	4,0 points

#### 2. OPC

Enoncé en <b>Partie II</b>	Question 5	2,0 points
	Question 6	3,0 points
	Question 7	4,0 points
	Question 8	2,0 points
	Question 9	5,0 points

#### 3. Réassurance

Enoncé en <b>Partie III</b>	Question 10	3,5 points
	Question 11	3,0 points
	Question 12	1,5 points
	Question 13	2,0 points
	Question 14	6,0 points

## **Partie I – Contrôle interne relatif à l’activité crédit dans une banque**

Vous êtes en charge de vérifier si la structure de contrôle interne de la banque luxembourgeoise X, filiale d’une banque située dans l’Union Européenne, est adéquate d’un point de vue de l’organisation de l’activité de crédits.

Cette banque octroie des crédits à une clientèle de particuliers et à des entreprises. La direction de la banque compte 5 personnes, le département crédits en compte 10, tandis qu’il y a un responsable des risques, qui est assisté par une personne travaillant à 50 %.

La banque avait un encours crédit de 200 millions EUR, dont 3,7 % ont été provisionnés, d’après les informations de l’année précédente.

**On vous demande de développer une position argumentée en relation avec ces problématiques qui sont décrites dans les questions qui suivent.**

### **1 – Suivi des crédits watchlist**

Lors de l’interview du responsable crédits, celui-ci vous a indiqué ne pas disposer de suivi des crédits « watchlist ». Par ailleurs, vous avez constaté, et il vous l’a confirmé oralement, que le système informatique ne contient pas d’indication sur ces crédits « watchlist ». Le responsable a argumenté en indiquant qu’ainsi le gestionnaire reste impliqué dans la relation d’affaires et cela évite des déblocages/blocages de comptes.

#### **Question 1**

Exposez les éléments que vous recommanderiez à la banque de mettre en place pour améliorer la gestion de ces crédits « watchlist ».

**(5,0 points)**

### **2 – Procédure d’acceptation**

Selon la procédure d’octroi des crédits, une intervention de la direction est prévue pour l’acceptation de crédits aux particuliers supérieurs à 1 million EUR et pour tout crédit accordé à une entreprise. La procédure ne prévoit pas de comité de crédits. Cette procédure n’a pas été mise à jour depuis 3 ans.

Lors de l’examen de dossiers, vous constatez que, quelque soit le type de crédit ou le montant de celui-ci, cette règle n’est que rarement suivie. Ainsi, c’est parfois le directeur en charge de l’activité commerciale qui approuve le crédit ou encore le responsable des crédits. Interviewé, ce dernier n’a pas pu vous fournir d’explication pertinente à ce sujet.

**Question 2**

Que recommanderiez-vous dans le cadre de la lettre à adresser à la direction de la banque (Compte Rendu Analytique/ Long Form Report) ?

**(4,0 points)**

**3 – Grands risques**

Vous avez examiné 3 dossiers de crédit :

- un crédit de 10 millions EUR octroyé à la société A dont le but est de prendre une participation dans un fonds d'investissement spécialisé, ce crédit est garanti par une hypothèque sur un bien immobilier situé en Italie.
- un crédit de 0,5 million EUR à la société B, active dans la consultance, dont le but est couvrir d'éventuels découverts autorisés, sans garantie spécifique
- un crédit personnel à Monsieur X de 3 millions EUR pour acquérir un bien immobilier à Athènes, avec prise d'hypothèque sur celui-ci.

Après investigation, vous constatez que le bénéficiaire économique des deux sociétés est Monsieur X. Les dossiers fournis ne contiennent pas trace de cette situation. Le responsable crédits vous a fourni comme explication que c'est pour préserver le secret bancaire.

**Question 3**

Partagez-vous l'opinion du responsable crédits ? Argumentez votre position et indiquez le cas échéant si vous procédez à des vérifications supplémentaires.

**(5,0 points)**

**4 – Participation silencieuse**

Dans un dossier examiné, la banque a acquis une participation silencieuse dans un crédit octroyé par sa maison-mère. Il s'agit d'un crédit pour financer un bateau (« shipping loan »), pour lequel la maison-mère dispose d'une hypothèque sur le bien.

Après investigation, vous constatez que l'armateur dont le bateau a été financé, connaît des difficultés financières. Le responsable crédits n'est pas au courant de cet élément.

Vous lui avez demandé s'il existe un processus entre les deux entités pour réaliser la garantie et il vous a répondu par la négative, car ce cas ne s'est pas encore présenté. Il a précisé qu'il y a plusieurs crédits similaires dans le portefeuille de la banque qui ont été acquis au cours des douze derniers mois.

Par ailleurs, la maison-mère de la banque connaît depuis quelques mois des difficultés financières.

**Question 4**

Quelles sont vos recommandations à l'attention de la direction de la banque ?

**(4,0 points)**

## Partie II – OPC

Nouvellement promu manager, vous rencontrez le Conseil d'Administration d'un client, une SICAV luxembourgeoise lancée en 2013 sous UCITS IV, « HyperFund ». Il est envisagé le lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2014 d'une SICAV-SIF luxembourgeoise, « ExtraFund ».

Le Conseil d'Administration souhaite que vous lui donniez des précisions additionnelles quant aux restrictions d'investissement applicable à ces deux structures.

### Question 5

Indiquez les textes applicables à « ExtraFund » et résumez les principales restrictions qui lui sont applicables.

**(2,0 points)**

### Question 6

a) « ExtraFund » disposera de plusieurs compartiments, Alpha, Beta et Gamma, et le conseiller en investissement souhaite pouvoir effectuer des investissements entre compartiments.

- Est-ce possible ?
- Quels seraient les textes applicables et quelles restrictions devraient alors être respectées ?
- Y-a-t-il d'autres points d'attention ?

b) Même question dans « HyperFund »

**(3,0 points)**

### Question 7

La politique d'investissement de « HyperFund » sera bientôt modifiée et le compartiment deviendra un « Fonds de Fonds ».

- Est-ce possible ? Quelles seront toutes les restrictions qui seront applicables dans ce cas ?
- « HyperFund » pourrait-il investir dans « ExtraFund » ?
- Il est possible que le conseiller en investissement du compartiment Alpha de « ExtraFund » ait besoin d'un peu de temps pour mettre en place sa stratégie. Le compartiment serait dans l'intervalle investi en liquidités. Quelle est votre réaction en tant que réviseur ?

**(4,0 points)**

Luxembourg, le 25 novembre 2013

Après quelques mois, le Conseil d'Administration vous contacte pour vous informer d'un dépassement des restrictions d'investissement dans le compartiment Gamma de « ExtraFund ». Ce dernier est investi pour 36% de son actif net dans une ligne (action US) et pour 32% de son actif net dans une autre SIF. Le reste du portefeuille est investi dans le respect des limites légales. Cette situation dure depuis deux mois.

**Question 8**

Quelle est votre analyse en tant que réviseur face à ces deux lignes d'investissements ?

**(2,0 points)**

Un dépassement des restrictions d'investissement est constaté dans le même temps dans « HyperFund ». La somme des lignes dépassant 5% est supérieure à 40%. Dans ces conditions, Le Conseil d'Administration se demande quelles sont ses obligations et souhaite que vous lui indiquiez quelle est la procédure à suivre.

**Question 9**

Quel sera dans ce cas le cadre de votre intervention et quelles sont vos obligations en tant que réviseur de « HyperFund » ?

**(5,0 points)**

Luxembourg, le 25 novembre 2013

## Partie III – Réassurance

Jeune associé dans votre cabinet, on vous a confié le mandat d'audit légal des comptes annuels au 31.12.2013 de la société de réassurance Réassurance S.A., client de longue date du cabinet. L'intervention concernant Réassurance S.A. n'est pas prévue avant plusieurs mois. A votre arrivée au bureau ce matin, vous consultez votre messagerie électronique :

« De : Dirigeant agréé

A : Associé Réviseur d'Entreprises Agréé

*L'actuaire du groupe est passé à Luxembourg en début de semaine pour revoir les traités et les provisions pour fluctuation de sinistralité des captives du groupe. Il a constaté une erreur dans la façon dont la PFS de Réassurance S.A. au 31.12.2012 a été calculée, cela semble assez important. Pouvez-vous me rappeler dès que possible ?*

*Cordialement*

*Dirigeant agréé »*

Les travaux de l'actuaire du groupe ont mis en évidence que la société Réassurance S.A. a pris en compte des pertes provenant de la réalisation des parts dans des entreprises liées dans le total du solde financier doté pour l'exercice 2012.

### Question 10

- (a) - Veuillez rappeler l'objet de la provision pour fluctuation de sinistralité.
  - (b) - Veuillez calculer le solde corrigé de la variation annuelle de la provision pour fluctuation de sinistralité pour l'exercice 2012 en distinguant solde technique et solde financier doté.
  - (c) - Quelles sont les conséquences comptables et réglementaires d'une telle erreur ?
- (3,5 point)**

### Question 11

Pensez vous qu'il y ait des conséquences pour le Réviseur d'Entreprises Agréé ?

**(3,0 points)**

Le dirigeant agréé hésite et se demande si la présentation des placements dans le poste « parts dans des entreprises liées » dans les comptes annuels au 31.12.2012 était appropriée. Au 31.12.2012 la société Réassurance S.A. détenait 10% du capital de ABC S.A., une société du même groupe ayant la même direction que Réassurance S.A..

**Question 12**

Quel est votre avis ?

**(1,5 point)**

Quelque temps plus tard, vous recevez un nouveau message du dirigeant agréé de la société Réassurance S.A.:

« De : Dirigeant agréé

A : Associé Réviseur d'Entreprises Agréé

*L'actionnaire unique souhaite procéder à une augmentation de capital par apport en nature d'un portefeuille d'obligations dans les prochains jours. Pour des raisons d'indépendance, nous avons confié le mandat de commissaire aux apports à M. X, Réviseur d'Entreprises Agréé, qui a déjà effectué diverses missions pour le groupe. Je vous tiens au courant quand l'opération sera réalisée.*

*Cordialement*

*Dirigeant agréé »*

**Question 13**

Quel est l'effet d'une telle opération sur la marge de solvabilité ?

**(2,0 points)**

Vous revoyez à présent les travaux effectués par votre équipe dans le cadre de l'audit des comptes annuels au 31.12.2013.

**Question 14**

Quels sont vos points de revue sur le mémo relatif aux confirmations externes ?

**(6,0 points)**

**Annexes :**

**Mémo – Demandes de confirmations externes**

Client : Réassurance S.A.

Mandat : Audit des comptes annuels 31.12.2013

Préparé par: Auditeur junior      Date : 10/02/2014

Revu par : Auditeur confirmé      Date : 15/02/2014

**Poste C. Placements III.2. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe**

La société de réassurance Réassurance S.A. dispose d'un important portefeuille d'obligations de 70 lignes déposées auprès de 5 banques dépositaires luxembourgeoises.

- Risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers : aucun identifié
- Assertions retenues pour le solde de comptes : existence, exhaustivité, valorisation
- Risques d'anomalies significatives au niveau des assertions retenues pour le solde de comptes : faible
- Risques requérant une attention particulière dans le cadre de l'audit : aucun identifié
- Contrôles de substance
  - Envoi de 5 demandes de confirmation auprès des banques dépositaires luxembourgeoises
  - Exploitation d'un échantillon (des états comptables vers la confirmation et inversement) pour 3 réponses reçues
  - A la demande de la 4<sup>ème</sup> banque dépositaire luxembourgeoise, consultation des données directement dans le système informatique de la banque par une autre équipe du cabinet présente dans ses locaux
  - Pour la 5<sup>ème</sup> banque, en l'absence de réponse, procédure alternative : soldes tracés à l'extrait de compte
- Pas d'exception ⇒ résultat satisfaisant

**Poste G.II. Avoirs en banque**

La société de réassurance Réassurance S.A. dispose de 12 comptes bancaires auprès de 4 banques dépositaires luxembourgeoises.

- Risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers : aucun identifié
- Assertions retenues pour le solde de comptes : existence, exhaustivité, exactitude
- Risques d'anomalies significatives au niveau des assertions retenues pour le solde de comptes : faible
- Risques requérant une attention particulière dans le cadre de l'audit : aucun identifié
- Contrôles de substance
  - Envoi de 4 demandes de confirmation auprès des banques dépositaires luxembourgeoises

Luxembourg, le 25 novembre 2013

- Exploitation des courriers (des états comptables vers la confirmation et inversement) pour les 4 réponses reçues
- Pas d'exception ⇒ résultat satisfaisant  
A noter que l'une des banques a introduit un nouveau modèle de réponse pour tous ses clients avec des paragraphes uniformes de limitation de responsabilité. Nous avons vérifié qu'il s'agissait bien du même modèle de réponse que celui reçu pour les autres clients du cabinet.

**Postes I.1.a) primes brutes émises, I.4.a)aa) Charge des sinistres – montants bruts payés**

La société de réassurance Réassurance S.A. a conclu 6 traités de réassurance avec des sociétés d'assurance cédantes appartenant au même groupe qu'elle. Pour des raisons d'efficacité, la comptable de Réassurance S.A. a établi un tableau récapitulatif des traités de réassurance selon les livres de Réassurance S.A. au 31 décembre 2013 et l'a envoyé à la comptable de l'une des cédantes qui a centralisé l'information. Celle-ci a ensuite signé et renvoyé l'état récapitulatif à la comptable de Réassurance S.A. qui l'a transmis à notre équipe, toujours présente dans les locaux du client.

- Risques d'anomalies significatives au niveau des états financiers : aucun identifié
- Assertions retenues pour le solde de comptes : existence, exhaustivité, exactitude
- Risques d'anomalies significatives au niveau des assertions retenues pour le solde de comptes : faible
- Risques requérant une attention particulière dans le cadre de l'audit : aucun identifié
- Contrôles de substance
  - Envoi du tableau récapitulatif comme indiqué ci-dessus
- Exploitation du tableau récapitulatif reçu (des états comptables vers la confirmation et inversement)
- Pas d'exception ⇒ résultat satisfaisant

Luxembourg, le 25 novembre 2013

	Notes	2012	2011
<b>ACTIF</b>			
Placements			
Placements dans des entreprises liées			
Parts dans des entreprises liées	3	1 450 000	1 700 000
Autres placements financiers			
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	5	<u>4 774 268</u>	<u>3 860 804</u>
		6 224 268	5 560 804
Créances			
Autres créances	6	-	360 578
Autres éléments d'actif			
Avoirs en banque		210 750	2 433 444
Comptes de régularisation			
Intérêts acquis non échus		<u>732</u>	<u>90 836</u>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<u><u>6 435 750</u></u>	<u><u>8 445 662</u></u>

	Note	2012	2011
<b>PASSIF</b>			
Capitaux propres			
Capital souscrit	7	1 250 000	3 452 461
Provisions techniques			
Provision pour égalisation		5 169 494	4 981 404
Dettes			
Autres dettes, dont dettes fiscales : EUR 4,615 (2011 : EUR -)		4 615	1 071
Comptes de régularisation			
		<u>11 641</u>	<u>10 726</u>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<u><u>6 435 750</u></u>	<u><u>8 445 662</u></u>

Luxembourg, le 25 novembre 2013

	Notes	2012	2011
<b>Compte technique de l'assurance non vie</b>			
Primes acquises, nettes de réassurance			
Primes brutes émises	8, 10	184 155	(21 752 388)
Primes cédées aux réassureurs		-	(618 116)
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises		-	24 350 874
		<u>184 155</u>	<u>1 980 370</u>
Produits des placements alloués transférés du compte non technique		115 622	2 421 730
Charge des sinistres, nette de réassurance			
Montant bruts payés	10	-	(5 617 182)
Variation du montant brut de la provision pour sinistres		-	3 958 397
		-	<u>(1 658 785)</u>
Frais d'exploitation nets			
Frais d'acquisition	10	(24 861)	2 053 785
Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-	(2 408 598)
Frais d'administration	9	(70 267)	(76 762)
		<u>(95 128)</u>	<u>(431 575)</u>
Variation de la provision pour égalisation		<u>(188 090)</u>	<u>(2 298 843)</u>
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		16 559	12 897
	<b>Notes</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Compte non technique</b>			
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		16 559	12 897
Produits des placements			
Produits des autres placements		240 358	2 539 110
Reprises de corrections de valeur sur placements	4	22 450	1 113 581
		<u>262 808</u>	<u>3 652 691</u>
Charges des placements			
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		(72 261)	(13 092)
Corrections de valeur sur placements		-	(22 451)
Pertes provenant de la réalisation des placements		(74 925)	(1 195 418)
		<u>(147 186)</u>	<u>(1 230 961)</u>
Produits des placements alloués transférés au compte technique de l'assurance non vie		<u>(115 622)</u>	<u>(2 421 730)</u>
Résultat provenant des opérations ordinaires après impôts		16 559	12 897
Autres impôts ne figurant pas sous les postes qui précèdent		<u>(16 559)</u>	<u>(12 897)</u>
Résultat de l'exercice		<u>-</u>	<u>-</u>

Luxembourg, le 25 novembre 2013

**Variation de la PFS (Art. 13 RGD du  
07.12.2007)**

Solde technique	89 027
Affectations financières	0
Profits et pertes de change	(41 345)
Solde financier doté	<u>140 408</u>
	<b>188 090</b>

---

# EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE DES CANDIDATS REVISEUR D'ENTREPRISES

SESSION EXTRAORDINAIRE – NOVEMBRE/DECEMBRE 2013

## E P R E U V E E C R I T E

Deuxième partie – 14.00 heures à 17.00 heures (3h.) – 50 points

1. N'oubliez pas de mentionner votre numéro d'identité personnel anonyme sur l'étiquette de votre farde ainsi que sur chaque feuille d'examen.
2. Veuillez noter vos réponses à chaque question sur une nouvelle feuille séparée.
3. N'oubliez pas de noter le n° de la question à laquelle vous répondez ainsi que le n° de la page sur chaque feuille (cases prévues en haut à droite de chaque feuille).
4. A la fin de l'épreuve, veuillez regrouper vos feuilles de réponse dans l'ordre des questions et donner une numérotation globale aux feuilles remises (en bas, à droite de chaque feuille).
5. Soignez votre écriture et utiliser une encre foncée pour rédiger vos réponses (noir ou bleu).

Vous travaillez dans un cabinet de révision agréé et vous devez prendre position par rapport à un certain nombre de questions, en relation avec :

### 4. Droit comptable

Enoncé en **Partie IV**

Question 18

12,0 points

Question 19

5,0 points

### 5. Normes professionnelles d'audit

Enoncé en **Partie V**

Question 20

13,0 points

### 6. Consolidation

Enoncé en **Partie VI**

Question 21

1,0 points

Question 22

3,0 points

Question 23

6,0 points

Question 24

10,0 points

## **Partie IV – Droit comptable**

Vous trouverez ci-joint les comptes annuels de la société XYZ au 31 décembre 2012, devant faire l'objet de votre rapport d'audit.

### **Question 18**

Suite à votre revue critique de ces comptes annuels, dresser un mémo à l'attention de l'associé incluant :

- a. les anomalies, irrégularités et omissions significatives au niveau de la présentation des comptes annuels.
- b. si des informations/documents complémentaires devaient vous manquer, veuillez indiquer lesquels doivent être obtenues auprès du client.

**(8,0 +4,0 = 12,0 points)**

Monsieur Alpha, le directeur financier de XYZ, est particulièrement soucieux de préserver au mieux la confidentialité de l'information financière de sa société. Dans ce cadre, Monsieur Alpha vous demande quelles opportunités éventuelles lui sont offertes tout en restant dans les limites du droit comptable afin de réduire les informations incluses dans les comptes annuels de la société XYZ au 31 décembre 2012.

### **Question 19**

Détailler dans un mémo ces opportunités et leur impact sur les comptes annuels sur base des dispositions légales en vigueur à la date de clôture des comptes.

**(5,0 points)**

---

**XYZ S.A.**

COMPTES ANNUELS  
AU 31 DECEMBRE 2012

---

**Siège social**

1, boulevard de l'Espérance  
L-1234 Luxembourg

**R.C.S.**

B 99.999

**XYZ S.A.**

Siège social : 1, boulevard de l'Espérance, L-1234 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 99.999

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants en Euros)

ACTIF	2012	2011	PASSIF	2012	2011
<b>A. Capital souscrit non versé</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>A. Capitaux propres</b>	<b>2 720 845,45</b>	<b>6 161 793,83</b>
I. Capital souscrit non appelé	0,00	0,00	I. Capital souscrit	75 000,00	75 000,00
II. Capital souscrit appelé et non versé	0,00	0,00	II. Primes d'émission et primes assimilées	0,00	0,00
<b>B. Frais d'établissement</b>			III. Réserves de réévaluation	0,00	0,00
<b>C. Actif immobilisé</b>	<b>1 928 699,90</b>	<b>1 975 253,24</b>	IV. Réserves	9 670,00	9 360,00
I. Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	1. Réserve légale	7 500,00	7 500,00
1. Frais de recherche et de développement			2. Réserve pour actions propres ou parts propres		
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires s'ils ont été			3. Réserves statutaires		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3			4. Autres réserves	2 170,00	1 860,00
b) créés par l'entreprise elle-même			V. Résultats reportés	77 123,83	2 671 962,75
3. Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux			VI. Résultat de l'exercice	2 559 051,62	3 405 471,08
4. Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours			VII. Acomptes sur dividendes	0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	1 843 453,58	1 890 006,92	VIII. Subventions d'investissement en capital	0,00	0,00
1. Terrains et constructions	1 843 449,58	1 889 613,99	IX. Plus-values immunisées	0,00	0,00
2. Installations techniques et machines			<b>B. Dettes subordonnées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
3. Autres installations, outillage et mobilier	4,00	392,93	<b>C. Provisions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4. Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours			1. Provisions pour pensions et obligations similaires		
III. Immobilisations financières	85 246,32	85 246,32	2. Provisions pour impôts		
1. Parts dans des entreprises liées	85 246,32	85 246,32	3. Autres provisions		
2. Créances sur des entreprises liées			<b>D. Dettes non subordonnées</b>	<b>40 786 102,24</b>	<b>36 418 592,09</b>
3. Parts dans des entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation			1. Emprunts obligataires		
4. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			a) Emprunts convertibles		
5. Titres ayant le caractère d'immobilisations			i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
6. Prêts et créances immobilisés			ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
7. Actions propres ou parts propres			b) Emprunts non convertibles		
<b>D. Actif circulant</b>	<b>41 578 247,79</b>	<b>40 605 132,68</b>	i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
I. Stocks	38 607 782,91	38 211 754,26	ii) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
1. Matières premières et consommables	941 110,16	913 203,51	2. Dettes envers des établissements de crédit	33 343 989,23	30 469 639,86
2. Produits et commandes en cours	37 666 672,75	37 298 550,75	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00	22 655,83
3. Produits finis et marchandises			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	33 343 989,23	30 446 984,03
4. Acomptes versés			3. Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits des stocks de façon distincte		
II. Créances	2 639 104,67	893 045,22	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	2 883 163,18	4 055 321,84
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 984 098,20	607 272,78	4. Dettes sur achats et prestations de services	2 883 163,18	4 055 321,84
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
2. Créances sur des entreprises liées			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	2 883 163,18	4 055 321,84
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	7 790,78	7 790,78	5. Dettes représentées par des effets de commerce		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
3. Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	3 000 000,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an			6. Dettes envers des entreprises liées	3 000 000,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
4. Autres créances			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	3 000 000,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	647 215,69	277 981,66	7. Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation		
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		
III. Valeurs mobilières	0,00	0,00	b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		
1. Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			8. Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	0,00	718 892,51
2. Actions propres ou parts propres			a) Dettes fiscales	0,00	718 892,51
3. Autres valeurs mobilières			b) Dettes au titre de la sécurité sociale		
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	331 360,21	1 500 333,20	9. Autres dettes	1 558 949,83	1 174 737,88
<b>E. Comptes de régularisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1 552 559,82	1 168 347,87
			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	6 390,01	6 390,01
<b>TOTAL DU BILAN (ACTIF)</b>	<b>43 506 947,69</b>	<b>42 580 385,92</b>	<b>E. Comptes de régularisation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
			<b>TOTAL DU BILAN (PASSIF)</b>	<b>43 506 947,69</b>	<b>42 580 385,92</b>

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels

XYZ S.A.

Siège social : 1, boulevard de l'Espérance, L-1234 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg : B 99.999

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants en Euros)

CHARGES	2012	2011	PRODUITS	2012	2011
<u>1. Consommation de marchandises et de matières premières et consommables</u>	14 373 900,46	13 085 730,61	<u>1. Montant net du chiffre d'affaires</u>	18 813 917,11	17 176 668,64
<u>2. Autres charges externes</u>	388 643,36	434 574,69	<u>2. Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes en cours</u>	396 028,65	2 087 225,72
<u>3. Frais de personnel</u>			<u>3. Production immobilisée</u>		
a) Salaires et traitements	443 990,00	428 967,21			
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	105 210,00	102 300,00			
c) Pensions complémentaires					
d) Autres charges sociales					
<u>4. Corrections de valeur</u>			<u>4. Reprises de corrections de valeur</u>		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	46 553,34	46 554,23	a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		
b) sur éléments de l'actif circulant	647,83	0,00	b) sur éléments de l'actif circulant		
<u>5. Autres charges d'exploitation</u>	203 004,50	244 936,74	<u>5. Autres produits d'exploitation</u>	243 727,02	272 079,22
<u>6. Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières</u>			<u>6. Produits des immobilisations financières</u>		
<u>7. Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières</u>			a) provenant d'entreprises liées		
			b) autres produits de participations		
<u>8. Intérêts et autres charges financières</u>			<u>7. Produits des éléments financiers de l'actif circulant</u>		
a) concernant des entreprises liées			a) provenant d'entreprises liées		
b) autres intérêts et charges	441 500,51	525 237,30	b) autres produits		
<u>9. Charges exceptionnelles</u>			<u>8. Autres intérêts et autres produits financiers</u>		
<u>10. Impôts sur le résultat</u>	34,44	324,00	a) provenant d'entreprises liées		
<u>11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus</u>	982 925,83	1 375 933,83	b) autres intérêts et produits financiers	91 789,11	114 056,11
<u>12. Profit de l'exercice</u>	2 559 051,62	3 405 471,08	<u>9. Produits exceptionnels</u>		
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b><u>19 545 461,89</u></b>	<b><u>19 650 029,69</u></b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b><u>19 545 461,89</u></b>	<b><u>19 650 029,69</u></b>
			<u>10. Perte de l'exercice</u>		

L'annexe ci-jointe fait partie intégrante de ces comptes annuels

#### **NOTE 1 : GENERALITES**

XYZ S.A., ci-après dénommée "la Société" est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

La Société a pour objet l'achat et la vente, la construction, la promotion, la mise en valeur d'immeubles, la représentation générale d'articles se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini, ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit et l'octroi de garanties de toutes sortes à des filiales ou à des tierces personnes.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

La Société a été constituée pour une durée illimitée et son siège social est établi à Luxembourg.

#### **NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION**

La Société tient ses livres en euros (EUR) et établit ses comptes annuels conformément aux articles 25 et suivants de la loi du 19 décembre 2002 modifiée par la loi du 10 décembre 2010 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Il faut noter un changement de classification de certains montants entre postes du compte de pertes et profits afin d'assurer la comparabilité des chiffres 2011 et 2012.

La société utilise notamment les règles d'évaluation suivantes :

##### **2.1. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition diminué des corrections de valeur calculées d'après la durée de vie estimée des biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties aux taux linéaires suivants :

Constructions	2% - 2,5% - 10% - 15%
---------------	-----------------------

Autres installations, outillage et mobilier	25% - 33,33%
---	--------------

##### **2.2. Immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées individuellement au plus bas de leur prix d'acquisition respectivement de leur valeur nominale ou de leur valeur estimée par le Conseil d'Administration, sans compensation entre les plus-values et les moins-values individuelles.

Pour l'estimation de la valeur, le Conseil d'Administration se base sur les derniers états financiers disponibles des sociétés respectives et/ou sur d'autres renseignements et documents disponibles.

## **2.3. Stocks**

### **2.3.1. Travaux en cours**

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées au coût de revient compte tenu du degré d'avancement des prestations.

### **2.3.2. Immeubles / Terrains destinés à la revente**

Les immeubles et terrains destinés à la revente sont enregistrés au prix de revient global.

## **2.4. Créances et dettes**

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles ont fait au besoin, l'objet de corrections de valeurs afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

Les dettes sont enregistrées à leur valeur nominale.

## **2.5. Provisions pour risques et charges**

A la clôture de chaque exercice, des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques et charges prévisibles. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

## **2.6. Conversion des comptes en devises étrangères**

A la clôture du bilan :

- Tous les postes monétaires de l'actif du bilan exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement au plus bas de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

- Tous les postes monétaires du passif du bilan, exprimés dans une autre devise que l'euro sont valorisés individuellement au plus haut de la valeur, du cours de change historique ou de la valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les produits et les charges en devises autres que l'euro sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date des opérations. Ainsi seuls sont comptabilisés au compte de profits et pertes les gains et les pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

## **2.7. Disponible**

Les avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse sont enregistrés à leur valeur nominale.

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Durant l'exercice se terminant au 31 décembre 2012, les mouvements dans les immobilisations corporelles ont été les suivants:

	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres installations, outillage et mobilier
Prix acquisition au début de l'exercice	2 605 163,31	0,00	48 330,74
Entrées en cours d'exercice	0,00	0,00	0,00
Sorties en cours d'exercice	0,00	0,00	0,00
Prix acquisition en fin d'exercice	2 605 163,31	0,00	48 330,74
Corrections de valeur au début de l'exercice	715 549,32	0,00	47 937,81
Corrections de valeur de l'exercice	46 164,41	0,00	388,93
Reprise de correction de valeur de l'exercice	0,00	0,00	0,00
Corrections de valeur en fin d'exercice	761 713,73	0,00	48 326,74
<b>Valeur nette comptable à la fin de l'exercice</b>	<b>1 843 449,58</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
<b>VNC à la fin de l'exercice précédent</b>	<b>1 889 613,99</b>	<b>0,00</b>	<b>392,93</b>

**NOTE 4 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières sont constituées par des parts envers des entreprises liées.

Au 31 décembre 2012, les immobilisations financières se composent de la manière suivante :

**4.1. Parts dans des entreprises liées**

Au 31 décembre 2012, les parts dans des entreprises liées se présentent comme suit :

Nom de la société	Siège	Pourcentage de détention	Quote-part des capitaux propres au 31.12.2012	Résultat de l'exercice 2012
SUBSIDIARY S.A.	1, rue de la Régence, Luxembourg	55%	-50 000,00	200 000,00

Il n'y a pas eu de mouvement dans les parts dans des entreprises liées durant l'exercice

**NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES**

**5.1. Capital souscrit**

Au 31 décembre 2012 et 2011, le capital social est de 75.000,00 EUR représenté par 35 actions de classe A et 40 actions de classe B d'une valeur nominale de 1.000,00 EUR chacune, entièrement libérées.

## **5.2. Réserve légale**

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5 %, affecté à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social. La réserve ne peut être distribuée.

## **5.3. Autres réserves**

Au 31 décembre 2012, la société a réduit sa charge de l'impôt sur la fortune en accord avec le paragraphe 8a de la législation luxembourgeoise sur l'impôt sur la fortune. La société affecte en réserves indisponibles un montant correspondant à cinq fois le montant d'impôt sur la fortune réduit. La période d'indisponibilité de cette réserve est de cinq années à compter de l'année suivant celle de la réduction de l'impôt sur la fortune.

### **NOTE 6 : DETTES ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

Certaines dettes envers des établissements de crédit sont représentées par des emprunts remboursables à terme.

### **NOTE 7 : CREANCES ET DETTES SUR DES ENTREPRISES LIEES**

Au 31 décembre 2012, les créances sur des entreprises liées s'élèvent à 7.790,78 EUR.

Au 31 décembre 2012, les dettes sur des entreprises liées s'élevèrent à 3.000.000 EUR et correspondent à une dette actionnaire sans intérêts et sans date de remboursement précise.

### **NOTE 8 : CHIFFRE D'AFFAIRES**

La totalité du chiffre d'affaires a été réalisée sur le territoire luxembourgeois et dans le domaine de la vente de résidences privées.

### **NOTE 9 : IMPOTS**

La société est sujette à tous les impôts auxquels les sociétés de capitaux luxembourgeoises sont soumises.

La société a été imposée jusqu'au 31 décembre 2008.

### **NOTE 10 : PERSONNEL**

Au cours de l'exercice la société employait 10 salariés (en 2011: 10 salariés).

**NOTE 11 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE**

Les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de surveillance au titre de leurs fonctions au cours de l'exercice se ventilent comme suit :

	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Organes de surveillance	0,00	0,00
Organes d'administration	15.000 EUR	12.000 EUR

**NOTE 12 : EVENEMENTS POST-CLOTURE**

Aucun évènement post-clôture ayant un impact sur les comptes annuels n'est à signaler.

**NOTE 13 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Au 31 décembre 2012, la société a reçu confirmation des banques qu'elle dispose des engagements hors bilan suivants :

- garanties d'achèvement de 5.000.000,00 EUR auprès de la banque ALFA
- cautionnements bancaires de 1.000.000,00 EUR auprès de la banque BETA
- hypothèques pour un total de 10.000.000,00 EUR auprès de la banque ALFA

## **Partie V – Normes professionnelles d’audit**

### **Caractéristiques du client audité – SADL –**

a. SADL est une Société Anonyme de Droit Luxembourgeois

b. Répartition du capital

70% détenus par 7 personnes physiques  
30% côtés en bourse – marché réglementé européen

c. Objet de la société :

Gestion de portefeuille = investissement direct ou indirect dans des titres (actions ou obligations) émis par des entités privées, des états, des collectivités ou entités publiques et des instruments financiers.

Cette gestion vise à fournir un rendement aux investisseurs basé sur des plus values ou le rendement des investissements.

d. Structure du groupe

La société a 2 filiales de droit étranger détenues à 100% et dont l’activité unique est la détention d’un portefeuille titre conforme à l’objet de leur maison mère

e. Référentiels comptables

La maison mère luxembourgeoise prépare des :

- Comptes consolidés, conformément aux Normes Internationales d’Information Financière tels qu’adoptées par l’Union Européenne
- Comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l’établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur à Luxembourg.

f. Calendrier

14 janvier	Approbation des comptes consolidés du groupe par le conseil d’administration.
15 février	Publication des comptes consolidés et du rapport du Réviseur d’Entreprises Agréé sur le site web de la maison mère et sur le site web de la bourse où les titres sont côtés.
14 mars	Approbation des comptes annuels par le conseil d’administration de la maison mère et convocation de l’assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 novembre 2013

- 15 mars Publication des comptes annuels, du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé et de la convocation sur le site web de la maison mère et sur le site web de la bourse où les titres sont cotés.
- 20 avril Assemblée générale annuelle des actionnaires pour l'approbation des comptes annuels et consolidés de la maison mère.  
Allocation du résultat.
- 20 mai Publication au RCS

g. Conseil d'Administration

Les 7 actionnaires personnes physiques sont présents ou représentés au conseil plus un administrateur indépendant (qui est le président du conseil)

h. Données financières (en milliers d'EUR)

	<b>Consolidés</b>	<b>Comptes Annuels</b>
Portefeuille Titres	1357 (1)	15 (2)
Filiales		150 (2)
Prêt à des sociétés liées		436 (2)
Autres actifs	15	10
Autres passifs	-2	-1
Actif net comptable	1370	610
Capital	156	156
Réserves & résultats reportés	1214	454
	1370	610

(1) à la juste valeur selon IFRS

(2) au coût d'acquisition net des corrections de valeur

**Cas pratique**

Le 13 mars, vous recevez un appel téléphonique du président du conseil qui vous informe, que les 7 actionnaires personnes physiques, sont en désaccord sur la stratégie d'investissement à moyen et long terme.

Après de nombreuses discussions, ils sont arrivés à la conclusion de cesser leur collaboration et de reprendre leur indépendance.

Par conséquent, le conseil d'administration s'est réuni il y a 48H et a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale de mettre la société en liquidation

**Luxembourg, le 25 novembre 2013**

volontaire et de nommer un liquidateur (qui aura pour objectif de réaliser le portefeuille d'investissement afin de procéder à une distribution intermédiaire aux actionnaires dans les 3-6 mois et de clôturer la liquidation au plus tard dans un an.)

Cette décision a fait l'objet d'une publication par voie de presse qui a été publiée immédiatement sur le site web de la maison mère et de la bourse où les titres sont cotés.

Une communication a également été faite aux autorités boursières compétentes et un retrait de la cote est en cours d'analyse.

Selon lui, le rapport de gestion qui doit être approuvé demain par le conseil doit mentionner cet événement de dernière minute mais n'ayant jamais eu d'expérience équivalente par le passé, il n'est pas certain que ce soit le seul impact sur les comptes de la société/du groupe.

**Question 20**

Le président du conseil souhaite votre avis éclairé et vos conseils sur cette problématique et comme vous ne pouvez pas assister au conseil, il vous demande de lui préparer une note synthétique et argumentée qu'il partagera avec les autres membres du conseil.

**(13,0 points)**

## Partie VI – Consolidation

Vous êtes le réviseur d'entreprises agréé de la **banque M**.

1. **M** est un établissement de crédit de droit luxembourgeois, constitué en N-5, ayant la forme d'une société anonyme. **M** est détenue à 100% par **G**, un établissement de crédit incorporé aux Pays-Bas.

Depuis le 31.12.N-2, **M** détient les participations suivantes:

- 100% des actions (des droits de vote) de **B**, un établissement de crédit incorporé en Suisse;
- 30% des actions (des droits de vote) de **E**, un gérant de fortunes incorporé à Andorre.

L'activité stratégique de **M** est liée à l'octroi de crédits et à la gestion de portefeuilles, son principal marché étant l'Europe.

2. **M** établit ses comptes sociaux (non consolidés) selon les Lux GAAP traditionnels, sans recourir aux options IAS/IFRS; jusqu'au 31.12.N-1, **M** n'a pas établi de comptes consolidés.

**M** et **B** sont intégrées dans les comptes consolidés de **G**.

3. Début N, l'actionnaire décide de développer les activités de sa filiale luxembourgeoise. Afin de disposer de ressources financières suffisantes pour financer les investissements, **M** fait appel public à l'épargne sur un marché réglementé, en procédant à une augmentation de capital en numéraire, par émission d'actions nouvelles.

À la suite de l'augmentation de capital, **G** ne détient plus que 95% du capital (des droits de vote) de **M**, le reliquat étant détenu par le public.

Depuis le 01.07.N, 5% des actions de **M** sont admises à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse d'Amsterdam.

Le directeur financier de **M** vous consulte en tant que réviseur d'entreprises agréé sur les points suivants et vous convenez de lui adresser un mémo pour répondre à ses questions.

-----

## **1 – Établissement et publication de comptes consolidés**

### **Question 21**

1. Vérifiez si M doit publier des comptes consolidés au 31.12.N.
2. Si oui, indiquez selon quel référentiel comptable M doit publier ses comptes consolidés.

**(1,0 point)**

## **2 – Titres acquis exclusivement en vue de la revente**

Fin N, M acquiert 51% des actions (= 51% des droits de vote) de U, un établissement de crédit britannique détenant les entités C et J.

U détient directement 51% des actions (= 51% des droits de vote) de C, une entité canadienne active dans la négociation de dérivés complexes avec des institutions locales et elle détient directement 20% des actions (= 20% des droits de vote) de J, une entité japonaise active dans la location de biens immobiliers à des entreprises industrielles locales.

Avant d'acquérir U, la direction de M a déjà décidé de céder la totalité des actions que U détient dans C et J, l'activité stratégique de M étant liée à l'octroi de crédits et à la gestion de patrimoines et son principal marché étant l'Europe. Cette décision est adéquatement documentée. La direction de M a mis les titres en vente à un prix raisonnable par rapport à la juste valeur des entités en cause et elle a déjà rencontré plusieurs repreneurs intéressés. La cession devrait être réalisée au cours du premier semestre de N+1.

### **Question 22**

1. Vérifiez si M doit inclure C et J dans son périmètre de consolidation, si les comptes consolidés sont établis selon les IAS/IFRS au 31.12.N.
2. Précisez la méthode de consolidation à retenir et la présentation de C et J dans les comptes consolidés établis selon les IAS/IFRS au 31.12.N.

**(3,0 points)**

## **3 – Droits de vote et contrôle**

**Cas 1:** X détient 100% des actions de F1. Au 01.10.N, X cède à M 20% des titres (= 20% des droits de vote) de F1. X s'engage à racheter les titres au 01.10.N+1 et M s'engage à les lui rétrocéder à cette date; le prix de rachat des titres correspond au prix de cession versé par M, majoré d'un taux d'intérêt du marché. En vertu d'un accord conclu avec X, M n'a pas le droit de vendre ou de nantir les titres et M doit toujours voter de la même manière que X.

Luxembourg, le 25 novembre 2013

**Cas 2:** Fin N, X, Y et M constituent une nouvelle entité F2. X, Y et M détiennent respectivement 15%, 25% et 60% du capital (des droits de vote) de F2. X, Y et M ont signé un accord selon lequel les décisions stratégiques, financières et opérationnelles de F2 doivent être prises à l'unanimité de X, Y et M.

### **Question 23**

Considérez le traitement que M doit réserver à chacune des transactions énoncées ci-dessus, si les comptes consolidés sont établis selon les IAS/IFRS au 31.12.N, en spécifiant pour chaque cas:

- le pourcentage de contrôle de M dans l'entité concernée,
- le pourcentage d'intérêts de M dans l'entité concernée et
- la méthode de consolidation à appliquer à l'entité concernée (avec renseignement d'intérêts minoritaires ou non).

**(6,0 points)**

### **4 – Unités génératrices de trésorerie**

Au 31.12.N-2, M a repris, au prix de 1.000, la totalité des actions de B, un établissement de crédit incorporé en Suisse; B n'a pas de filiales.

La filiale B constitue une unité génératrice de trésorerie (l'UGT « B »); à la date d'acquisition de B, le goodwill a été entièrement affecté à B. À cette date, la valeur comptable des actifs identifiables de B est de 500; ils présentent des gains latents de 300. L'ensemble des actifs identifiables sont amortis en mode linéaire sur 8 ans.

Au 01.07.N-1, une nouvelle loi entre en vigueur en Suisse, remettant en cause l'un des produits phare de B; un an après son entrée en vigueur, la loi de restriction est allégée.

La valeur recouvrable de l'UGT « B » est estimée comme suit: 31.12.N-1: 630; 31.12.N: 700.

### **Question 24**

Indiquez la valeur à laquelle les actifs identifiables de B et le goodwill doivent être inscrits au bilan consolidé de M établi au **31.12.N** selon que M applique les IAS/IFRS ou les Lux GAAP traditionnels (sans recourir aux options IAS/IFRS), l'effet des impôts sur le résultat étant à négliger. Les différentes étapes du calcul sont à détailler.

**(10,0 points)**